

COMMUNE DE NOUZILLY 37380
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AVRIL 2015

Le 27 avril 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Joël BESNARD, Maire

Date de convocation : 20/04/2015. **Date d'affichage** : 22/04/2015

Membres présents : M. Joël BESNARD, Jean-Louis BOUJU, Mmes Elisabeth BAEZA-CAMPONE, Joëlle DANIEL, Gwénaëlle DAUTIN, MM Pierre GERMON, Christophe GUYOT, Mmes Sophie LECAILLE, Elisabeth MARCHAND, MM David MARECHAL Maurice PELLAN, Jean PETITBON, Antoine REILLE, Mme Annick REITER

Membre absent avec pouvoir :

Laetitia LAURENT pouvoir à Gwénaëlle DAUTIN

en exercice : 15 présents : 14 Votants : 15 (14+1 pouvoir)

Secrétaire de séance : Joëlle DANIEL

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2015
- Syndicat intercommunal Cavités 37 (adhésion et retrait de communes)
- Ecole : demande de subvention spécifique
- ALSH Eté 2014: tarif nuitées
- Transport scolaire : tarif année scolaire 2015-2016 (minibus)
- Règlement et tarifs pour le restaurant scolaire à compter de septembre 2015
- Règlement et tarifs pour la garderie à compter de septembre 2015
- Règlement et tarifs pour l'ALSH à compter de septembre 2015
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 AVRIL 2015.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

* Signature le 20/04/2015 de l'avenant n° 1 au MAPA travaux d'enfouissement rue Paul Boivinnet pour un montant de 5 349.50 € HT soit 6 419.40 € TTC, avenant inférieur à 5% du montant du marché. (Augmentation de la masse des travaux de 3.42%).

* Signature le 24/04/2015 du devis, pour le cabinet médical, de chauffage – rafraichissement d'air, de la société Alphaclim de Fondettes, d'un montant de 5 016 € TTC.

2015/29 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CAVITES 37 : ADHESION DE LA COMMUNE D'INGRANDES DE TOURAINE ET RETRAIT DE LA COMMUNE DE MAZIERES DE TOURAINE

Jean-Louis BOUJU informe le conseil municipal de l'adhésion au Syndicat intercommunal Cavités 37 de la commune d'INGRANDES DE TOURAINE et du retrait de la commune de MAZIERES DE TOURAINE.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, chaque commune adhérente au Syndicat doit se prononcer à son tour sur cette adhésion et ce retrait.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité :
 - l'adhésion de la commune d'INGRANDES DE TOURAINE au syndicat intercommunal CAVITES 37,
 - le retrait de la commune de MAZIERES DE TOURAINE au syndicat intercommunal CAVITES 37,
- et donc la modification de ses statuts en ce sens.

2015/30 : ECOLE JEANNE SALMON : DEMANDE DE SUBVENTION SPECIFIQUE POUR UNE CLASSE DECOUVERTE

Vu la demande écrite de la classe de CE2-CM1 de l'école Jeanne SALMON sollicitant une aide financière de 500 € auprès de la commune pour concrétiser un projet de classe découverte du 18 au 20 mai 2015 dans le Loir et Cher, dont le thème sera la vie des Templiers,

Entendu le rapport du Maire, le conseil municipal, décide par 14 voix pour et 1 voix contre

- d'attribuer une subvention de : 500 € à l'école Jeanne Salmon pour la classe de découverte prévue en mai 2015 à ARVILLE (41), qui concerne les élèves des classes de CE2/CM1 et CM1/CM2.
- précise que les crédits sont prévus au budget communal 2015 compte 6574 (réserve pour les subventions « imprévues »).

2015/31 : ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : TARIF DES NUITÉES POUR CET ETE

Jean-Louis BOUJU et Sophie LECAILLE informent le conseil municipal de la demande de la directrice de l'accueil de loisirs du mois d'août à pouvoir organiser une soirée sur place avec dîner, couchage et petit déjeuner pour les enfants.

Ceci s'est déjà passé il y a plusieurs années et le conseil municipal avait voté un tarif de 5.50 € par nuitée et par enfant à demander aux parents. Depuis ce tarif n'a pas été repris dans le règlement de l'ALSH.

Il est proposé au conseil municipal de prévoir un tarif de 6 euros par nuitée et par enfant.

Entendu le rapport des élus, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de fixer un tarif de : 6.00 € par nuitée et par enfant.
- précise que ce tarif sera annexé au règlement de l'ALSH.

2015/32 : PARTICIPATION DES FAMILLES AU TRANSPORT SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Par mail en date du 17 avril le Syndicat de transport scolaire du Castelrenaudais a indiqué à la mairie les dates d'inscription au transport scolaire fixées par le Conseil départemental pour l'année scolaire 2015-2016 soit du 4 mai au 10 juillet 2015.

Les inscriptions des maternelles-primaires se feront en mairie (dossiers et paiements). Il convient donc de délibérer pour fixer le montant de la participation des familles concernées par le transport en minibus de Nouzilly.

Joël BESNARD rappelle le tarif du transport scolaire pour l'année scolaire 2014-2015 pour les enfants de Nouzilly ainsi que pour les enfants extérieurs à la commune en dehors du regroupement pédagogique avec Crotelles : 85 €.

Il indique également la forte augmentation du coût de l'accompagnatrice le soir pour la commune, due au changement des rythmes scolaires : un transport supplémentaire le mercredi midi et attente le soir entre le tour de Crotelles à 16h et la fin à 17h des ATP (Ateliers sur Temps Périscolaires auxquels les enfants de Crotelles ne participent pas).

Il est proposé un tarif de : 100 € par enfant

Entendu le rapport du maire, après avoir délibéré, le conseil municipal, par 0 voix contre, 0 abstention, 15 voix pour décide :

- de facturer le **transport scolaire** pour **l'année scolaire 2015-2016** pour les enfants de Nouzilly ainsi que pour les enfants extérieurs à la commune en dehors du regroupement pédagogique avec Crotelles à : **100 € par enfant**
- d'accorder une réduction de 20 % à partir du 3^{ème} enfant d'une même famille.

2015/33 : TARIFS POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE A COMPTE DE SEPTEMBRE 2015

Joël BESNARD rappelle les tarifs de l'année scolaire en cours (2014-2015) :

Repas enfant :	3.35 €
Repas personnel école :	4.20 €
Repas personne extérieure :	5.20 €
Carnet de 10 tickets occasionnels :	37.20 €

Il indique également le changement de contrat avec la société RESTAUVAl depuis janvier 2015 et précise que le cuisinier est présent les 5 jours scolaires (mercredi compris) plus les jours d'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) pendant les vacances scolaires.

Entendu le rapport du Maire et de Jean-Louis BOUJU pour l'analyse financière, après avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, décide :

- de supprimer le tarif « repas personne extérieure » et de dénommer le tarif « repas personnel école » par un tarif « repas adulte »
- de fixer les **tarifs** suivants pour le **restaurant scolaire** à compter de **septembre 2015** :

Repas enfant :	3.60 €
Repas adulte :	4.55 €
Carnet de 10 tickets occasionnels pour enfants:	40.00 €

- précise que l'adoption du règlement sera proposée lors d'une prochaine séance.

2015/34: TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE A COMPTE DE SEPTEMBRE 2015

Jean-Louis BOUJU présente le rapport financier de la garderie périscolaire et rappelle le tarif en cours du service soit la demi-heure de garderie périscolaire à 0.88 € pour l'année scolaire 2014/2015 ainsi qu'une adhésion forfaitaire mensuelle de 1.80 € par famille.

Une moyenne de 65 familles est utilisatrice de la garderie soit environ 90 enfants.

- Il est proposé la tarification suivante : 0.90 € la demi-heure par enfant et une adhésion forfaitaire mensuelle de 2.00 € par famille.

Entendu le rapport de Jean-Louis BOUJU, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide 15 voix pour :

- de fixer le tarif de la **demi-heure de garderie périscolaire à 0.90 €** pour l'**année scolaire 2015/2016** ainsi qu'**une adhésion forfaitaire mensuelle de 2.00 € par famille.**
- précise que l'adoption du règlement sera proposée lors d'une prochaine séance.

2015/35 : ALSH. PROJET EDUCATIF 2015. REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFS DE SEPTEMBRE 2015 A FIN AOUT 2016

Jean-Louis BOUJU présente l'analyse financière et le règlement intérieur de l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les enfants de 3 à 11 ans.

Il propose de diminuer les majorations pour les habitants hors commune ainsi :

Pour les journées complètes des vacances : 3.00 € par jour et par enfant au lieu de 3.50 €

Pour les mercredis : 2.00 € par jour et par enfant au lieu de 3.00 €

Entendu le rapport de Jean-Louis BOUJU,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 0 voix contre, 0 abstention, 15 voix pour,

- Approuve le projet éducatif de l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement), le règlement intérieur et les tarifs pour 2015-2016.
Le projet éducatif, le règlement et son annexe sont joints à la présente délibération.

TRANSMISSION PREFECTURE LE 29 AVRIL 2015

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Lotissement des Vignes du Prieuré : **proposer pour le prochain conseil** un nom pour la nouvelle rue intérieure créée ainsi que pour le passage piétonnier

Travaux rue Paul Boivinet : tuyaux en amiante enlevés,

L'INRAP (archéologie préventive) a exhumé plusieurs squelettes et procède à la datation, l'entreprise de travaux a rebouché les fouilles

Il est procédé au changement individuel des compteurs d'eau...

Les travaux devraient s'achever fin mai.

Travaux du cabinet médical : bientôt terminés, reste chauffage et climatisation à installer

Il n'y a toujours pas de médecin...

Stade : quelques travaux effectués dans le cadre de la formation « utilisation de la tronçonneuse en sécurité »

Un important dépôt d'amiante a été découvert un matin. Comment retrouver les contrevenants ?

DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : le dossier pour le préau de l'école a été accepté, subvention de 20 000 €.

Dates à retenir :

Commission Voirie : 29 avril à 20h

Comité consultatif voirie : 29 avril à 20h30

29/04/2015 à 11h : réunion avec le Pays Loire Touraine (dossier de subvention pour le gymnase)

04/05/2015 à 10h : réunion avec M..DATTEE (Vice-président CCCR) pour emplacements bennes à encombrants

05/05/2015 à 10h : réunion avec l'agence locale d'énergie (ALE) pour le gymnase

06/05/2015 à 10h : réunion avec M.VIOT architecte de l'Ad'ap) pour le gymnase

Cérémonie du 8 mai : rassemblement à 11h30 au monument aux morts, participation des enfants (organisation : Sophie LECAILLE)

Prochain conseil municipal : mercredi 3 juin 2015 à 20h30

Fin de séance à 23h05